

**MESURES NOMINATIVES  
ET DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

**Administration centrale**

**Arrêté du 26 juin 2008 portant nomination à la commission mentionnée  
à l'article R. 543-170 du code de l'environnement**

NOR : DEVP0806498A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi,

Vu le code de l'environnement, notamment les titres I<sup>er</sup> et IV du livre V de sa partie législative et ses articles R. 543-153 à R. 543-171 ;

Vu l'arrêté du 13 mai 2005 relatif à la composition et aux modalités de fonctionnement de la commission de suivi des filières de traitement des véhicules hors d'usage ;

Vu l'arrêté du 13 mai 2005 relatif aux modalités de compensation des broyeurs agréés ;

Vu l'arrêté du 8 mars 2007 portant nomination à la commission mentionnée à l'article 18 du décret n° 2003-727 du 1<sup>er</sup> août 2003 relatif à la construction et à l'élimination des véhicules hors d'usage,

Arrêtent :

Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés à la commission de suivi des filières de traitement des véhicules hors d'usage :

Au titre des représentants d'organisations professionnelles représentatives des producteurs de véhicules issus de la chambre syndicale des constructeurs français d'automobiles ;

En qualité de membre titulaire : M. Wendenbaum (Philippe) en remplacement de M. Poncelet (Bernard).

Au titre des représentants d'organisations professionnelles représentatives des producteurs de véhicules issus des importateurs automobiles ;

En qualité de membre titulaire : M. Archambault (Thierry) en remplacement de M. Sion (Philippe).

Au titre des représentants d'organisations professionnelles représentatives des entreprises d'assurances automobiles ;

En qualité de membre titulaire : M. Toublanc (Alain) en remplacement de Mme Spiquel (Nicole) ;

En qualité de membre suppléant : M. Guerinon (Bertrand) en remplacement de M. Considere (Jean).

Au titre des représentants d'organisations professionnelles représentatives des démolisseurs agréés, de véhicules hors d'usage, tels que définis à l'article R. 543-155 du code de l'environnement ;

En qualité de membre titulaire : Mme Kadoche (Anick) en remplacement de M. Munoz (Manuel) ;

En qualité de membre suppléant : M. Le Gall (Philippe) en remplacement de Mme Kadoche (Anick).

Au titre des représentants d'organisations professionnelles représentatives des broyeurs agréés, tels que définis à l'article R. 543-155 du code de l'environnement ;

En qualité de membre suppléant : M. Daniel (Philippe) en remplacement de M. Garnier (Patrice).

Au titre des représentants d'organisations professionnelles représentatives des professionnels de la réparation automobile ;

En qualité de membre titulaire : M. Rigaud (René) en remplacement de M. Polo (Gérard) ;

En qualité de membre suppléant : Mme Damge (Violaine) en remplacement de M. Rigaud (René).

Au titre des représentants d'organisations professionnelles représentatives des professionnels du traitement des déchets ;

En qualité de membres titulaires : M. Percie du Sert (Hugues) en remplacement de Mme Bogo (Marie-Dominique) et Mme Weber (Françoise) en remplacement de M. Bidault (Claude).

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 26 juin 2008.

*Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,  
de l'énergie, du développement durable  
et de l'aménagement du territoire*

Pour le ministre et par délégations :  
*Le directeur de la prévention des pollutions  
et des risques,  
délégué aux risques majeurs,  
L. MICHEL*

*La directrice de la sécurité  
et de la circulation routières,*

C. PETIT

*La ministre de l'intérieur, de l'outre-mer  
et des collectivités territoriales,*

Pour la ministre et par délégation :  
*Le directeur des libertés publiques  
et des affaires juridiques,*

L. TOUVET

*La ministre de l'économie,  
de l'industrie et de l'emploi,*

Pour la ministre et par délégations :  
*Le directeur général de la concurrence,  
de la consommation,  
et de la répression des fraudes,*

B. PARENT

*Le directeur général des entreprises,*

L. ROUSSEAU